

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Description générale

Le jeu Accès à la justice est une activité pour 1 ou 2 classes qui permet aux élèves du secondaire de se familiariser avec la problématique de l'accès à la justice en Ontario. Ce guide contient :

- Description générale
- Mise en contexte : L'accès à la justice en Ontario
- Guide de l'enseignant
- Document de l'élève et fiche de travail

Liens avec le curriculum

Ce jeu s'intègre bien à tous les cours de **droit** ou d'**éducation à la citoyenneté** de l'Ontario. On peut aussi l'intégrer à de nombreux cours d'études familiales, de politique, d'équité, d'orientation et formation au cheminement de carrière, et de sciences sociales générales. Pour une liste détaillée des liens avec le curriculum, voir www.ojen.ca/fr.

Durée suggérée : Une période

20 min : Introduction au thème de l'accès à la justice civile

20 min : Jouer au jeu (chaque élève suit 1 ou 2 parcours)

15-20 min : Retour sur l'activité et discussion

Matériel requis

- Accès à Internet et à un ordinateur, à une tablette ou à un téléphone cellulaire
- Document de l'élève et fiche de travail (un par élève, facultatif ; on peut également l'utiliser pour assigner le jeu comme devoir)
- Guide de l'enseignant

Fonctionnement du jeu

Les joueurs doivent choisir l'un des trois personnages : Jean, qui a un problème de droit de la famille ; Jamie, qui a un problème d'emploi ; ou Dallas, qui a un problème de logement.

Les joueurs pourront visiter différents fournisseurs de services juridiques (p. ex. un cabinet d'avocats, une clinique juridique communautaire ou un palais de justice) pour tenter d'obtenir de l'aide pour leur problème. Ils peuvent les visiter dans n'importe quel ordre, et revenir autant de fois qu'ils le souhaitent. Le but du jeu est d'obtenir de l'aide pour résoudre le problème juridique du personnage ou soumettre leur problème au tribunal (ou à la Commission de la location immobilière, dans le cas du problème de logement). On « gagne » le jeu lorsque le personnage réussit à introduire une action judiciaire officielle ou à régler le problème en soi.

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Différentes options s'offrent à chaque personnage, selon sa situation personnelle, ses moyens financiers et le type d'aide dont il a besoin. Ces contraintes et règles se fondent directement sur les **règles et contraintes qui existent dans la vraie vie**. Par exemple, les plafonds de revenus donnant droit à l'aide juridique et aux services d'aide juridique dans le jeu reflètent les plafonds réels utilisés par Aide juridique Ontario.

Comment gagnez au jeu

Bien qu'il puisse être difficile de « gagner » le jeu, il y a au moins deux voies menant à la réussite pour chaque personnage :

- Jean peut s'adresser au Centre d'information sur le droit de la famille situé dans le palais de justice afin d'obtenir de l'aide pour remplir ses formulaires et les déposer auprès du tribunal sans recourir à un avocat, ou elle peut utiliser le Service de référence du Barreau pour trouver un avocat et retenir ses services.
- Jamie peut déposer une plainte auprès du ministère du Travail ou lancer une action en justice à la Cour des petites créances.
- Dallas peut rembourser l'argent qu'elle doit en obtenant de l'aide auprès de la clinique juridique communautaire ou conclure une entente avec le propriétaire en recourant à la médiation (si elle a les moyens de payer un certain montant de sa poche).

- Ils peuvent tous les trois retenir les services d'un avocat qui travaille pour un cabinet d'avocats s'ils ont suffisamment d'argent.

Objectifs d'apprentissage

Après avoir joué au jeu, les élèves devraient être capables de :

- comprendre la prévalence des enjeux de justice civile dans la vie de tous les jours ;
- nommer différents fournisseurs de services juridiques et décrire leurs fonctions ;
- citer les obstacles les plus courants à l'accès à la justice ;
- nommer au moins une source d'information juridique fiable et gratuite.

Activités connexes et de prolongation

- Visiter un palais de justice local. Vous pouvez réserver une visite en vous rendant sur le site Web du ROEJ à ojen.ca/fr/notre-travail/le-roej-dans-les-salles-de-classe/courthouses.
- Demander qu'une personne de votre clinique juridique locale, d'AJO ou de votre palais de justice vienne faire une présentation en classe. Le ROEJ peut vous mettre en contact avec un ou une bénévole : ojen.ca/fr/notre-travail/le-roej-dans-les-salles-de-classe/form.

- Ateliers de Justice pas-à-pas sur les thèmes suivants :
 - Le droit de la famille : ojen.ca/fr/justice-pas-a-pas
 - Le droit de l'emploi : ojen.ca/fr/justice-pas-a-pas
 - Le droit du logement : ojen.ca/fr/justice-pas-a-pas
- Audience simulée devant la Commission de la location immobilière :
ojen.ca/fr/ressource/scenario-dauidence-simulee-a-la-commission-de-la-location-immobiliere-dans-laffaire-du-logis-situe-au-159-rue-alexander-unite-5b-entre-john-smith-et-vera-stevens
- Demander aux élèves de trouver une clinique d'aide juridique sur le site de l'AJO, de trouver le site Web de la clinique et de faire rapport sur ce que fait la clinique, son emplacement et sur les personnes à qui elle offre des services.

MISE EN CONTEXTE : L'ACCÈS À LA JUSTICE EN ONTARIO

Par accès à la justice, on entend la facilité avec laquelle les gens peuvent obtenir l'aide ou les ressources dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes juridiques. En 2013, un comité d'avocats dirigé par le juge Thomas Cromwell de la Cour suprême du Canada a publié un rapport intitulé « L'accès à la justice en matière civile et familiale : une feuille de route pour le changement ». Leur étude a révélé que le système judiciaire était trop complexe, trop lent et trop coûteux pour donner de bons résultats à la majorité de la population du Canada. Ce fut le début d'un changement majeur dans la réflexion de la communauté juridique sur la réforme de l'appareil judiciaire et les priorités.

Il existe un problème sérieux d'accès à la justice au Canada. Le système de justice en matière civile et familiale est trop complexe, trop lent et trop cher. Il se révèle souvent incapable d'aboutir à des résultats justes, qui soient proportionnés aux problèmes qui lui sont soumis ou qui reflètent les besoins des gens qu'il est censé desservir. Malgré les durs efforts de nombreuses personnes qui se dévouent pour le faire fonctionner et malgré les nombreuses tentatives de réforme qui ont eu lieu, le système manque encore d'un leadership cohérent, de structures institutionnelles qui permettraient de concevoir et de mettre en œuvre des changements, ainsi que d'une coordination adéquate pour assurer une réforme cohérente et d'un bon rapport coût-efficacité. Des changements majeurs sont nécessaires. »¹

— **L'accès à la justice en matière civile et familiale : une feuille de route pour le changement.**

Depuis la publication de ce rapport, on comprend beaucoup mieux ce qu'est la « crise de l'accès à la justice ». Les problèmes de droit civil — ce qui comprend le droit de la famille, de l'emploi, du logement, de l'immigration, des testaments et des successions, de la santé, de l'éducation, de la protection des consommateurs, des contrats, des affaires, les droits de la personne et bien d'autres — sont extrêmement fréquents au sein de la population générale. Selon de récentes études, on estime que **près de la moitié (48,4 %) des Canadiens et Canadiennes de plus de 18 ans** auront au moins un

¹ Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (2013). L'accès à la justice en matière civile et familiale : une feuille de route pour le changement. En ligne : www.cfcj-fcj.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_English_Final.pdf

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

problème de justice civile au cours d'une période donnée de trois ans et que presque tout le monde aura un problème de droit civil au cours de sa vie².

Le droit est un sujet complexe. Il est souvent difficile d'obtenir de bons résultats juridiques si l'on n'a pas de soutien et si l'on n'a pas accès à des conseils juridiques. Or, bon nombre de personnes qui ont des problèmes juridiques en matière civile ne seraient pas en mesure d'obtenir une aide appropriée pour diverses raisons : les honoraires des avocats sont élevés, les affaires judiciaires nécessitent beaucoup de temps, les gens ne connaissent pas bien leurs options, l'appareil judiciaire est intimidant, etc.

Parmi les personnes interrogées lors de récentes études, plusieurs ont tenté d'obtenir de l'information : 61 % ont obtenu des conseils auprès d'amis et de membres de la famille, et 33 % ont tenté d'obtenir de l'aide sur Internet. Cependant, le nombre de personnes qui ont réussi à obtenir de l'aide ou des conseils est moins élevé : environ 28 % ont obtenu de l'aide auprès d'un organisme tiers, comme un syndicat ou un groupe de défense des droits et des intérêts, et **seulement 19 % ont obtenu des conseils juridiques** auprès d'un professionnel. Seulement environ 7 % des personnes qui avaient un problème de justice civile ont fini par passer par le système judiciaire officiel (ce qui comprend les tribunaux). Environ trois quarts des personnes ont tenté de régler le problème directement avec l'autre partie, avec ou sans succès. Environ 30 % n'ont jamais réussi à régler leur problème.

Parmi les personnes interrogées, elles ont en moyenne dépensé 6 100 \$ pour essayer de résoudre leur problème juridique, ce qui équivaut presque à ce qu'un ménage canadien moyen dépensait en nourriture en 2012 (7 739 \$) et à près de 10 % des dépenses des ménages moyens³. En effet, le coût est le facteur qui pèse le plus lourd dans la crise de l'accès à la justice. Une étude récente sur les frais de justice a révélé que le coût moyen d'une affaire civile relativement simple, comprenant un procès de deux jours ou moins, se situe entre 13 000 \$ et 37 000 \$.

Tout le monde sait que les avocats coûtent cher, mais la plupart des gens ne savent pas combien un problème juridique peut coûter tant qu'ils n'en ont pas un. Si les parajuristes peuvent maintenant fournir des conseils juridiques dans de nombreux

² Currie, A. (2016). Nudging the Paradigm Shift, Everyday Legal Problems in Canada. Rapports sur le coût de la justice préparés par le Forum canadien sur la justice civile (FCJC). En ligne : <http://www.cfcj-fcj.org/cost-of-justice>

³ Farrow, Trevor et al. "Everyday Legal Problems and the Cost of Justice in Canada: Overview Report." Canadian Forum for Civil Justice, 2016 at 14.

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

domaines (comme dans les affaires devant certains tribunaux et la Cour des petites créances) et peuvent constituer une option plus abordable que les avocats privés, en général, leurs honoraires pour les mêmes services s'élèvent tout de même à quelques milliers de dollars. Bien que certains Ontariens puissent recourir à l'**aide juridique**, les revenus annuels maximaux qui permettent d'accéder à ces services sont notoirement bas (18 795 \$ pour une personne seule ou 54 289 \$ pour une famille de quatre personnes) et l'aide juridique est seulement offerte pour certains problèmes juridiques⁴.

Le coût n'est pas le seul obstacle. Une bataille juridique prend énormément de **temps**, tant sur le plan de l'intensité que de la durée. De nombreux services sont seulement offerts pendant les jours ouvrables habituels, ce qui oblige de nombreuses personnes à prendre congé. Il peut s'écouler des années avant qu'une affaire passe à travers toutes les étapes judiciaires ou qu'un tribunal rende une décision. Pendant ce temps, d'autres problèmes pourraient surgir et accaparer l'attention et les ressources de la personne.

Outre les questions de logistique, plusieurs Ontariens et Ontariennes n'essaient même pas de régler leurs problèmes juridiques, car ils sont dissuadés par la complexité, l'opacité et le caractère intimidant du système judiciaire. De nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits et ne savent pas où trouver de l'aide ni dans quelles situations elles devraient envisager une action en justice. Beaucoup craignent de faire l'objet de discrimination, de ne pas être bien traitées ou de ne pas obtenir des résultats équitables. Il en résulte qu'un grand nombre d'Ontariens et d'Ontariennes n'ont pas l'occasion de faire valoir leurs droits dans des domaines importants comme les conflits familiaux et les problèmes relatifs à l'emploi, au logement et à la gestion des dettes.

⁴ Les chiffres cités sont exacts en date du mois d'août 2020. Voir Aide juridique Ontario, <http://www.legalaid.on.ca/fr/>, pour obtenir les informations les plus récentes.

Comprendre le système d'aide juridique en Ontario

Aide juridique Ontario (AJO) est le principal fournisseur de services juridiques gratuits ou à faible coût pour la population de l'Ontario. Le système d'aide juridique fournit des services de quatre façons différentes :

(1) Certificats d'aide juridique. Domaines du droit : droit criminel, droit de la famille

Si vous ne dépassez pas le revenu maximal admissible et que vous avez une affaire criminelle ou de droit de la famille, Aide juridique Ontario peut délivrer un certificat que vous pourrez remettre à un avocat privé. L'avocat vous aidera et se fera payer directement par AJO, aux taux fixés par AJO. Les certificats sont délivrés pour un seul problème juridique à la fois et ne couvrent qu'un nombre d'heures limitées avec l'avocat. Seul un petit nombre d'avocats acceptent les certificats.

(2) Avocat de service. Domaines du droit : droit criminel, droit du logement et parfois le droit de la famille

Il y a un avocat de service sur place dans tous les tribunaux pénaux, dans certains tribunaux de la famille et dans certains tribunaux du logement. Vous pouvez consulter l'avocat de service le jour de votre comparution devant le tribunal et il pourra vous aider ce jour-là. Cependant, il ne peut pas prendre en charge votre affaire sur une base continue ni vous aider entre deux audiences. L'avocat de service ne rédige pas de documents et ne prépare pas d'observations pour vous.

(3) Cliniques juridiques communautaires. Domaines du droit : droit du logement, sécurité du revenu et certains autres domaines

Ces cliniques sont des organisations indépendantes financées par Aide juridique Ontario. Elles fournissent des services juridiques directement aux personnes à faible revenu dans certaines régions. Toutes les cliniques peuvent aider avec les problèmes de logement et d'aide sociale, et certaines peuvent également aider avec les demandes liées au droit de l'emploi ou de l'immigration, ou des problèmes de droit de la famille. Votre revenu ne doit pas dépasser un certain montant afin que la clinique accepte de vous servir, mais beaucoup donneront tout de même des « conseils sommaires » même si vous n'êtes pas admissible aux services. Les conseils sommaires peuvent prendre la forme d'une brève analyse de votre affaire et des conseils quant à la prochaine étape.

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Vous pouvez trouver votre clinique juridique communautaire locale en visitant le site Web d'Aide juridique Ontario et en effectuant une recherche au moyen de votre code postal. Vous y trouverez également des **organismes étudiants d'aide juridique**. Dans de tels cas, ce sont des étudiants en droit qui fournissent des services juridiques sous la supervision d'un avocat. Ces organismes fonctionnent de la même manière que les cliniques juridiques communautaires, mais peuvent également offrir des services de droit criminel ou de l'immigration, et d'autres services juridiques.

(4) Cliniques juridiques spécialisées. Domaines du droit : divers

Les cliniques spécialisées fournissent des services juridiques gratuits aux personnes qui ont des besoins juridiques particuliers ou une identité particulière (partout en Ontario). En général, vous devez toujours respecter les plafonds de revenu fixés par Aide juridique Ontario pour avoir droit à cette aide.

Voici des exemples de cliniques juridiques spécialisées : HIV/AIDS Legal Clinic Ontario ; Advocacy Centre for the Elderly ; Black Legal Action Centre ; Justice for Children and Youth.

Financement et plafonds de revenus

En août 2020, au moment de la rédaction du présent document, le plafond de revenus pour accéder aux services d'Aide juridique de l'Ontario était de 18 795 \$ par année pour un ménage d'une personne ou de 45 289 \$ pour une famille de quatre personnes. Les plafonds et les taux peuvent varier d'une année à l'autre selon les tendances, le financement et les changements démographiques en Ontario. Vous trouverez les plafonds de revenus actuels sur le site Web d'Aide juridique Ontario, à www.legalaid.on.ca/fr.

À titre de comparaison, notons qu'une personne qui travaille au salaire minimum (14 \$ / heure au moment de la rédaction du présent document) à raison de 35 heures par semaine gagnerait un salaire annuel de 25 480 \$ — elle ne serait donc pas admissible à l'aide juridique en tant que personne seule sans personnes à charge.

Bon à savoir...

Pro Bono Ontario offre certains programmes où des avocats se portent volontaires pour aider des clients qui ont certains types de problèmes juridiques. Il est toujours utile de vérifier s'il existe un projet Pro Bono Ontario qui pourrait vous aider :

www.probonoontario.org.

Le **Service de référence** du Barreau de l'Ontario peut vous mettre en contact avec un avocat qui vous fournira une consultation gratuite de 30 minutes. L'avocat ne vous donnera pas de conseils juridiques pendant cette consultation, mais vous pourrez ensuite décider de retenir ses services (selon ses honoraires habituels). Vous pouvez demander qu'on vous mette en contact avec un avocat qui répond à certains critères ou qui parle une certaine langue. Ce service peut donc être utile pour ceux qui ne parlent pas bien l'anglais.

GUIDE DE L'ENSEIGNANT — EN CLASSE

1. Introduction : 15-20 minutes

Questions	Réponses
1. Au besoin, expliquez ce qu'est le droit civil. Explorez en quoi le droit civil diffère du droit criminel et donnez quelques exemples de problèmes de droit civil.	<p>Le droit criminel se fonde sur le <i>Code criminel du Canada</i> ; les affaires judiciaires sont entre l'individu et l'État.</p> <p>Les affaires de droit civil sont entre des personnes ou des organisations. Le droit civil comprend les domaines de la famille, du logement, de l'emploi, des testaments, des droits de la personne, de l'immobilier, de l'immigration, etc.</p>
2. Demandez aux élèves s'ils croient que les problèmes de droit civil sont courants.	Beaucoup plus que les problèmes relevant du droit criminel! Environ la moitié des adultes au Canada auront un problème civil important au cours d'une période de trois ans.
3. Que feriez-vous si vous étiez l'une de ces personnes? Où iriez-vous demander de l'aide?	La plupart des gens essaient de parler à leurs amis ou à leur famille, ou essaient de parler à un avocat.
4. Mais, en fait, la plupart de ces personnes finissent par ne pas retenir les services d'un avocat — seulement environ 20 % le font. À votre avis, pourquoi cela est-il le cas?	<p>Les raisons les plus courantes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le coût ● le temps requis ● processus intimidant ou difficile à comprendre ● la personne n'est pas certaine de ses droits ● la personne pense qu'il n'y a rien à faire
5. Le coût est la raison la plus courante — tout le monde sait que les avocats coûtent cher. Mais à quel point? À votre avis, combien vous en coûterait-il si vous engagiez un avocat pour vous aider à résoudre un problème juridique et que cela menait à un procès d'une journée?	<p>(laissez les élèves deviner)</p> <p>13 000 \$ à 37 000 \$</p> <p>Cela dépend de votre région, de votre problème, de l'avocat.</p>
6. Quelles sont vos options si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat? Est-ce que quelqu'un a déjà entendu parler d'Aide juridique Ontario?	Aide juridique Ontario fournit de l'aide juridique gratuite aux personnes à faible revenu qui ont des problèmes juridiques dans certains domaines du droit (criminel, famille et quelques autres).
7. Cependant, l'aide juridique est seulement offerte aux personnes à faible revenu. Étant donné ce que coûtent les services d'un avocat, quel est, selon vous, le plafond de revenus pour avoir droit à l'aide juridique?	<p>(vérifiez les derniers chiffres sur le site Web d'AJO)</p> <p>Environ 17 700 \$ pour une personne seule</p> <p>Et 42 700 \$ pour une famille de quatre personnes</p> <p>*Une personne seule qui travaille à plein temps au salaire minimum gagne trop d'argent pour être admissible.</p>

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

2. Jouer au jeu (20 min)

Assurez-vous que chaque élève a accès au jeu, ou projetez-le à l'avant de la classe. Expliquez comment le jeu fonctionne :

- Le jeu porte sur la façon d'obtenir de l'aide juridique en Ontario.
- Pour jouer au jeu, vous devez choisir l'un des personnages : JEAN, droit de la famille ; JAMIE, droit du travail ; DALLAS, droit du logement.
- Votre objectif est d'obtenir de l'aide et de parvenir à régler votre problème juridique ou à le soumettre aux tribunaux (ou à la Commission de la location immobilière, dans le cas de Dallas).
- Pour ce faire, vous pourrez visiter différents bâtiments et services afin d'essayer d'obtenir de l'information ou de l'aide. Lorsque vous visitez un endroit, l'histoire avance. Vous pouvez aller n'importe où, dans n'importe quel ordre, et vous pouvez visiter le même endroit plusieurs fois.
- Il se peut également que des événements se produisent dans la vie de votre personnage et ouvrent de nouvelles possibilités ou modifient son budget.
- N'oubliez pas de lire attentivement ce qui apparaît à l'écran et de garder un œil sur l'argent dont le personnage dispose (c'est indiqué au haut de l'écran).

Donnez aux élèves 20 minutes pour jouer au jeu. Ils peuvent faire un deuxième scénario s'ils terminent le premier.

3. Questions de discussion (15 à 20 minutes ou le reste du temps de classe)

Avez-vous eu du succès? Comment avez-vous réussi à vous en sortir?

Comment vous êtes-vous senti? Était-ce frustrant? Déroutant? Facile?

- Les contraintes rencontrées dans le jeu reflètent celles du monde réel, par exemple, qui peut aider avec quoi, les plafonds de revenus, etc.

Pensez-vous que votre personnage va finir par gagner sa cause? Sera-t-il ou elle satisfait(e) du résultat?

- Si Dallas n'a pas remboursé son propriétaire, elle sera probablement expulsée.
- Jamie ne réintègrera pas son ancien emploi. Il va peut-être récupérer son argent dans quelques mois, s'il gagne sa cause.

Quels sont les autres facteurs qui pourraient rendre encore plus difficile l'obtention d'aide juridique dans la vraie vie?

- Pas de moyen de transport/problèmes de mobilité (particulièrement dans les régions rurales où il n'y a pas de transport en commun)
- Horaire de travail (la plupart des bureaux sont ouverts de 9 h à 17 h seulement)

JEU SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

- Avoir des enfants ou des personnes âgées dont il faut prendre soin
- Barrières linguistiques ou problèmes d'analphabétisme
- Capacité d'utiliser la technologie
- Etc.

Qu'arrivera-t-il à la société si les gens ne peuvent pas réellement faire valoir leurs droits juridiques dans les domaines du logement, de l'emploi ou du droit de la famille?

Qu'est-ce qui aurait aidé votre personnage?
Que pouvons-nous faire à ce sujet?

LES RECONNAISSANCES

Le **Jeu sur l'accès à la justice** a pu être créé grâce à une généreuse subvention du Fonds d'accès à la justice de la Fondation du droit de l'Ontario. Le ROEJ tient à remercier la Fondation du droit, encore une fois, de son soutien constant et absolument vital aux initiatives d'éducation juridique pour les jeunes et à celles du ROEJ en particulier.

Nous voudrions également remercier le Barreau de l'Ontario, Sonia Maish, Sarah McCoubrey, Squinky, Carolyn Jong, Allison Cole, et l'Éducation juridique communautaire Ontario.



FICHE DE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE

J'ai joué le rôle de _____

J'ai RÉUSSI / Je n'ai PAS réussi à me rendre à la fin. (encercle une réponse)

Ton parcours d'accès à la justice : prends note de ton parcours!

	Où es-tu allé(e)?	Qu'est-il arrivé?
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

1. Comment as-tu réussi à tirer ton épingle du jeu en fin de compte? Qui t'a aidé?
2. Si tu étais cette personne, serais-tu heureux ou heureuse du résultat obtenu? Pourquoi oui ou pourquoi non?

L'aide juridique dans ta communauté

1. Quel est le plafond de revenus actuel d'Aide juridique Ontario pour une personne seule? Pour une famille de quatre personnes? Trouve cette information sur le site Web d'Aide juridique Ontario : www.legalaid.on.ca/fr.

Personne seule : _____

Famille de 4 personnes : _____

2. Quel est le nom de la clinique juridique communautaire de ta région? Fais une recherche sur le site Web d'Aide juridique Ontario en utilisant ton code postal : www.legalaid.on.ca/fr
3. Trouve le site Web de la clinique juridique communautaire de ta région. Quels types de services juridiques y offre-t-on?